



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

COVID-19 : le Collège des médecins du Québec demande au gouvernement d'accélérer l'autorisation de nouvelles activités pour certains professionnels

Montréal, le 8 mai 2020 – Dans le contexte de crise sanitaire, le Collège des médecins du Québec a donné son appui, au cours des dernières semaines, à plusieurs ordres professionnels qui réclamaient que leurs membres puissent effectuer davantage d'activités pour optimiser l'efficacité des soins et des services de santé dispensés à la population. Aujourd'hui, le Collège déplore le fait que plusieurs des demandes acheminées en ce sens à l'Office des professions du Québec sont demeurées sans résultat, alors que le gouvernement amorce un processus de déconfinement qui mobilisera une quantité considérable de ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Plus précisément, le Collège des médecins demande à l'Office des professions d'autoriser dès maintenant que les dentistes, les hygiénistes dentaires, les diététistes, les audiologistes et les orthophonistes puissent effectuer le test de dépistage de la Covid-19 (prélèvement par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé) aux patients chez qui on suspecte une infection au coronavirus. De l'avis du Collège, il est essentiel que le gouvernement mette l'expertise de ces professionnels à contribution afin d'être en mesure d'atteindre la cible des 14 000 tests quotidiens et de mieux anticiper les conséquences prévisibles du déconfinement telles que la nécessité d'isoler certains membres du personnel de la santé déclarés positifs à la COVID-19 ou encore celle de pallier le taux d'absentéisme du personnel soignant.

Par ailleurs, le Collège souligne que plusieurs autres demandes qu'il a appuyées sont également toujours en attente à l'Office des professions alors que ces mesures permettraient d'optimiser le rôle des professionnels au front. À titre d'exemple, l'Ordre des diététistes du Québec a proposé que leurs membres

puissent contribuer aux soins en administrant des médicaments et en enseignant les techniques de prise d'insuline.

Le Collège tient à rappeler qu'en avril dernier, donnant suite à une idée proposée par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le Collège et l'Ordre professionnel de la physiothérapie avaient rapidement conclu une entente permettant aux physiothérapeutes d'effectuer les tests de dépistage de la COVID-19. Or, depuis la mise en place de cette solution, le Collège et les ordres professionnels du domaine de la santé ont été informés que ce type de demande devait être traité par l'Office des professions à l'avenir.

« Depuis le jour 1 de cette crise sanitaire, nous participons à l'effort collectif en proposant des mesures qui peuvent faire une différence pour la population et l'ensemble du personnel soignant sur le terrain. Il est important que le gouvernement autorise rapidement ces activités qui permettront un déploiement optimal des ressources professionnelles, au bénéfice des patients », a affirmé le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins.

À propos du Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

-30-

Renseignements : Leslie Labranche
Relationniste de presse
Collège des médecins du Québec
Ligne médias : 514 933-4179
Courriel : media@cmq.org